

Les subsides

qu'il n'a aucunement le droit de le faire. Deux premiers ministres avant lui ont voulu une entente de libre-échange: sir Wilfrid Laurier et Mackenzie King. Et si ma mémoire est fidèle, madame la Présidente, ils ont dans les deux cas été défaits sur cette proposition. Alors j'invite le premier ministre lui aussi à avoir le courage de se rendre au peuple avec son Entente et à dire au peuple canadien: Messieurs, dames, voilà ce que j'ai négocié, en voulez-vous ou si vous n'en voulez pas?

Et moi, je vous dis, madame la Présidente, en conclusion que le peuple canadien n'en veut pas.

[Traduction]

M. St. Germain: Monsieur le Président, on accorde beaucoup de crédibilité au pays à ce que nous disons, nous, les hommes politiques. Toutefois, dans une affaire comme celle-ci, qui suscite des opinions contradictoires, je crois que les personnes qui ont étudié la question et qui l'ont examinée à fond sont beaucoup plus dignes de confiance, et je veux parler ici de la commission royale d'enquête présidée par l'honorable Donald Macdonald. Celui-ci se dit en faveur d'un mécanisme de règlement des différends qui ne soit plus à la merci de mesures arbitraires de la part des États-Unis. Si ce mécanisme avait été en place, le sort du secteur du bois d'oeuvre aurait été tout autre.

En mai 1986, lorsqu'un tarif injuste a été imposé sur les bardeaux, l'opposition s'est moquée de ce côté-ci de la Chambre au lieu de chercher un moyen de régler le problème avec notre plus important partenaire commercial. Je voudrais savoir ce que le député pense de la position adoptée dans le passé par ce partisan libéral notoire, et je dis bien «dans le passé», car je suis persuadé que, compte tenu des arguments invoqués aujourd'hui par le parti libéral, le député devrait certes revoir sa position. Je voudrais savoir ce que le député pense de la position adoptée par M. Macdonald après qu'une étude de 20 millions de dollars eut été menée à la demande du parti du député. Comment peut-il défendre une position aussi contradictoire sans tenir compte de la déclaration de M. Macdonald? Étant donné que la région que le député représente n'a pas souffert de tarifs injustes tels que ceux imposés sur la potasse, le bois d'oeuvre et les bardeaux, pour n'en nommer que quelques-uns, je voudrais bien savoir pourquoi il adopte une position aussi inflexible et, en fait, une position irresponsable.

M. Boudria: Madame la Présidente, cela ne mérite guère une réponse, mais je vais quand même essayer. Tout d'abord, le député ministériel affirme que ma circonscription n'a pas souffert par le passé des pratiques commerciales déloyales des États-Unis. Ai-je besoin de lui rappeler que la circonscription que je représente s'est ressentie du droit compensateur injuste contre les produits canadiens du porc? J'ai parlé pendant la période des questions du projet de loi américain sur l'agriculture, qui prévoit des subventions de quelque 70 milliards de dollars pour conquérir les marchés canadiens, et nous avons protesté auprès des autorités américaines par l'entremise de notre ambassadeur. Ma circonscription a été touchée. Dans la

province et la circonscription que je représente aux Communes, le prix du maïs, par exemple, a baissé. Ma circonscription souffre donc des pratiques commerciales déloyales des États-Unis.

Ce n'est pas vrai que la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell ne sait pas ce que c'est que de perdre des négociations avec les Américains parce que notre gouvernement est trop faible. J'ai voulu montrer au député que c'est absolument faux.

Le député a affirmé ensuite que, parce que Donald Macdonald est en faveur du libre-échange, je dois l'être aussi. L'argument est intéressant, venant d'un député de la majorité. Je pourrais probablement trouver parmi ceux qui ont voté pour le parti conservateur, s'il y en a encore qui sont prêts à l'avouer, des personnes qui sont contre l'accord de libre-échange. Est-ce que ce serait une raison suffisante pour que tous les députés ministériels s'y opposent aussi? Il doit bien y avoir quelqu'un, un néo-démocrate peut-être, qui est favorable à l'accord. Je n'en sais rien. Je n'ai pas essayé d'en trouver un. M. Macdonald est un citoyen en vue, et sa position a été bien expliquée. Ce n'est pas de ma faute s'il est en vue. Il n'y a pas d'équivalent chez les conservateurs. Je vous le concède, madame la Présidente, c'est un fait, et je le sais. Les conservateurs ne devraient pas jouer comme ils l'ont fait sur un sentiment de jalousie envers la célébrité de M. Macdonald.

● (1650)

Le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) prétend que je ne devrais pas parler sans avoir fait des recherches approfondies sous prétexte que je devrais respecter les gens qui ont fait des recherches sur cette question. Faut-il rappeler à la Chambre que j'ai consulté mes électeurs et, que pour ma part, c'est plus important que n'importe quel autre procédé de recherche.

Je voudrais que le député d'en face parle, lui aussi, aux personnes qu'il représente. Il serait peut-être alors mieux informé non pas sur ce qu'un groupe pense, non pas sur ce qu'une élite industrielle pense, comme c'est souvent le cas pour les conservateurs, mais sur ce que les Canadiens, nos électeurs, pensent du marché et sur ce qu'ils pensent que l'on devrait faire.

Si le député désire utiliser un document sérieux basé sur de bonnes informations, je lui donnerai l'étude de Blake, Cassels & Graydon, faite pour le premier ministre de la province de l'Ontario, un premier ministre dûment élu, élu à une forte majorité des voix, qui a remporté la plupart des sièges dans la province de l'Ontario et qui a battu le candidat conservateur qui préconisait le libre-échange. Il a été élu pour cette raison, et c'est un mandat qui lui donne beaucoup de pouvoirs.

J'ai l'étude en main. J'ai cité quelques phrases où les auteurs tirent la conclusion que le mécanisme de règlement des conflits ne donnera rien du tout. À la lumière de ces faits, je suis sûr que le député d'en face devra bien admettre que nous avons de bonnes raisons de nous méfier d'un marché aussi mauvais.